



Commune de TAIARAPU-EST



N°01/2024/CTE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

| | |
|---------------------|------------|
| Date de convocation | 01/02/2024 |
| Date d'affichage | 01/02/2024 |
| Date de séance | 07/02/2024 |

L'an deux mille-vingt-quatre, le-sept du mois de février à 16 heures.

Le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie de TARAVALO en séance publique sous la présidence de Monsieur JAMET Anthony, le Maire.

Etaient présents :

| Nombre de conseillers | | Nom – Prénom | Présent | Absent | Procuration | VOTE | | ABSTENTION |
|---|----|---|---------|--------|-----------------|------|--------|------------|
| | | | | | | POUR | CONTRE | |
| En exercice | 33 | JAMET Anthony, Maire | X | | | X | | |
| Présents | 27 | VIVISH Titaua, 1 ^{er} Adjoint | X | | | X | | |
| Procuration | 05 | LENOIR Patricia, 2 ^{ème} Adjoint | X | | | X | | |
| Absents | 01 | TERAITETIA Annabella, 3 ^{ème} Adjoint | X | | | X | | |
| Votants | 32 | ZINGUERLET Jean-Marc, 4 ^{ème} Adjoint | | X | | | | |
| Pour | 32 | DUFOUR Robert, 5 ^{ème} Adjoint | X | | | X | | |
| Contre | 00 | FANAURA Saindy, 6 ^{ème} Adjoint | X | | | X | | |
| Abstention | 00 | PERRY Tarona, 7 ^{ème} Adjoint | X | | | X | | |
| Délibération N°01/2024/CTE Prenant acte de la tenue du débat sur les orientations générales du budget principal et des budgets annexes de l'exercice 2024 de la commune de Tairapu-Est. <i>Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie dans les délais légaux</i> | | METUA Pierrot, 8 ^{ème} Adjoint | X | | | X | | |
| | | SIE Mario, 9 ^{ème} Adjoint | X | | | X | | |
| | | OMAR Béatrice, Conseillère Municipale | X | | | X | | |
| | | HAAN Tepora, Conseillère Municipale | | X | Mapuna DOMINGO | X | | |
| | | WINCHESTER Sandra, Conseillère Municipale | X | | | X | | |
| | | LUCAS Bruno, Conseiller Municipal | X | | | X | | |
| | | CASTANET Rosa, Conseillère Municipale | X | | | X | | |
| | | TEUPOOTAHITI Velma, Conseillère Municipale | X | | | X | | |
| | | DOMINGO Mapuna, Conseillère Municipale | X | | | X | | |
| | | PAPAUURA Gervais, Conseiller Municipal | X | | | X | | |
| | | AMARU Vanina, Conseillère Municipale | X | | | X | | |
| | | ROIRO Jimmy, Conseiller Municipal | X | | | X | | |
| | | PATER Marcel, Conseiller Municipal | | X | Patricia LENOIR | X | | |
| | | HAMBLIN Ueva, Maire-Délégué de Tautira | X | | | X | | |
| | | MARERE Séverine, Conseillère Municipale | | X | Titaua VIVISH | X | | |
| | | LUCAS Béatrice, Conseillère Municipale | X | | | X | | |
| | | CHUNG SAO Willy, Maire-Délégué d'Afaahiti | | X | Mario SIET | X | | |
| | | TEURU Séverine, Conseillère Municipale | | X | | | | |
| | | TEKURIO Moroni, Maire-Délégué de Faaone | X | | | X | | |
| | | TETUAITEROI Pauline, Conseillère Municipale | X | | | X | | |
| | | RICHMOND Stanly, Conseiller Municipal | X | | | X | | |
| | | GANIVET Antoine, Conseiller Municipal | X | | | X | | |
| | | MAAMAATUAIAHUTAPU Keitapu, Conseiller Municipal | | X | Saindy HRIGA | X | | |
| ATANI Hérold, Maire-Délégué de Pueu | X | | | X | | | | |
| TAEREA Veharii, Conseiller Municipal | X | | | X | | | | |

Formant la majorité des membres en exercice.



**NOTE DE PRESENTATION
N°01/2024/CTE**

OBJET : Prenant acte de la tenue du débat sur les orientations générales du budget principal et des budgets annexes de l'exercice 2024 de la commune de Tairapu-Est.

Le débat d'orientation budgétaire (DOB) représente une étape obligatoire de la procédure budgétaire des collectivités et doit permettre d'informer les élus sur la situation économique et financière de leur collectivité afin d'éclairer leur choix lors du vote du budget primitif.

Objectifs du DOB :

- D'échanger sur la conjoncture locale et ses effets ainsi que sur les évolutions des textes impactant directement les communes et leurs finances;
- De fixer les orientations budgétaires de la collectivité et de s'accorder sur des taux cibles de consommation de ses dépenses et recettes ;
- De dégager les axes majeurs, les grands projets sous leurs aspects stratégiques, financiers et opérationnels ;
- De discuter de la santé financière de la collectivité pour décider de programmer les actions de la commune en fonction ;
- De faire état des évolutions prévisibles et certaines (masse salariale, coûts de fonctionnement...).

Contexte juridique :

- Etape obligatoire :
 - Dans le cycle budgétaire des régions, départements, communes de plus de 3500 habitants et leurs regroupements (Art. L.2312-1 du CGCT) ;
 - L'absence de DOB entraîne l'illégalité de toute délibération relative à l'adoption du budget primitif.
- Délai :
 - Dans les 2 mois précédant l'examen du budget.

Tel est le projet de délibération qui vous est soumis pour approbation.



DELIBERATION N°01/2024/CTE du 07/02/2024

Prenant acte de la tenue du débat sur les orientations générales du budget principal et des budgets annexes de l'exercice 2024 de la commune de Taiarapu-Est.

**- LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE TAIARAPU EST -
Ayant été régulièrement convoqué et le quorum ayant été atteint ;
Sous la présidence du Maire de la commune ;**

- *Vu la loi n°71/1028 du 24/12/1971 modifiée relative à la création et à l'organisation des Communes dans le Territoire de la Polynésie Française ;*
- *Vu le décret n°72/407 du 17 mai 1972 portant création des Communes dans le Territoire de la Polynésie Française ;*
- *Vu la loi organique n°2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie Française, ayant été modifié par la loi organique n°2007-223 du 21 février 2007 puis par loi organique n°2007-1719 du 7 décembre 2007 ;*
- *Vu la loi n°2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie Française;*
- *Vu l'ordonnance n°2007-1434 du 5 octobre 2007 modifiée portant extension des première, deuxième et cinquième parties du code général des collectivités territoriales aux communes de Polynésie Française, à leurs groupements et à leurs établissements publics rendue applicable le 1^{er} mars 2008 ;*
- *Vu les avis favorables de la commission municipale n°1 et des conseils d'exploitation de l'eau et des déchets en date du 25 janvier 2024 ;*
- *Ouï l'exposé du Maire ;*

Après en avoir délibéré en sa séance du 07/02/2024

ADOPTE

Article 1^{er} : Le conseil municipal de Taiarapu-Est prend acte de la tenue, en ce jour, du débat sur les orientations générales de l'exercice 2024 du budget principal et des budgets annexes de l'eau et des déchets de la commune de Taiarapu-Est.

Article 2 : Le tribunal administratif de la Polynésie française peut être saisi par la voie du recours, dans un délai de deux (2) mois à compter de sa notification ou de sa publication. La juridiction administrative compétente peut être aussi saisie par l'application de Télérecours citoyens accessible depuis le site www.telerecours.fr.

Article 3 : La présente délibération est prise pour servir et valoir ce que de droit. Elle est transmise au chef de la subdivision administrative des Îles du Vent.

Fait et délibéré les jours, mois et ans susdits.
Pour copie conforme au registre des délibérations.



Le Maire,

JAMET Anthony

Le Maire de la commune de Taiarapu-Est, certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de l'acte transmis au haut-commissaire de la République en Polynésie française le 18 FEV. 2024.....



RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2024

Commune de Taiarapu-Est

PREAMBULE

Le Débat d'Orientations Budgétaires est instauré par le Code Général des Collectivités Territoriales (Articles L 2312-1, L 3312-1, L 4311-1 et L 5211-26) :

- Pour les communes de plus de 3 500 habitants (13 842 habitants pour Tairapu-Est au dernier recensement 2022)
- En absence de DOB, l'ensemble des délibérations ultérieures sont entachées d'illégalité
- Il est adopté dans les deux mois précédant l'adoption du budget primitif de la commune

Ce débat est l'occasion pour l'exécutif :

D'échanger sur la conjoncture locale et ses effets ainsi que sur les évolutions des textes impactant directement les communes et leurs finances;

De fixer les orientations budgétaires de la collectivité et de s'accorder sur des taux cibles de consommation de ses dépenses et recettes ;

De dégager les axes majeurs, les grands projets sous leurs aspects stratégiques, financiers et opérationnels ;

De discuter de la santé financière de la collectivité pour décider de programmer les actions de la commune en fonction ;

De faire état des évolutions prévisibles et certaines (masse salariale, coûts de fonctionnement...)

SOMMAIRE

| | | |
|------|--|----|
| D) | POINTS CONJONCTURE (<i>Source « ispf.pf »</i>) | 4 |
| A) | L'économie se relève petit à petit, le tourisme moteur de croissance, une inflation qui ralentit mais des niveaux de prix toujours élevés pour les consommateurs | 4 |
| 1) | Un contexte post-covid favorable au tourisme et aux exportations de produits locaux | 4 |
| 2) | Un chiffre d'affaires en nette amélioration sur l'ensemble des secteurs..... | 4 |
| B) | Les évolutions des finances communales depuis 2018 (<i>Source « Observatoire des communes de Polynésie française » 2023</i>) | 5 |
| II) | LES RECETTES DE LA COMMUNE | 5 |
| A) | Rétrospective et dotations 2024 | 5 |
| 1) | Les tendances | 5 |
| 2) | Les dotations 2024 (estimations) | 6 |
| B) | Les recettes fiscales de la commune | 7 |
| 1) | Les tendances (2019 à 2023)..... | 7 |
| C) | Les produits d'exploitation : redevances communales et autres recettes | 8 |
| 1) | Comparatifs 2022-2023..... | 8 |
| 2) | Les recettes d'exploitation des budgets annexes..... | 8 |
| III) | DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT À MAÎTRISER..... | 10 |
| A) | Les charges à caractère général et autres charges de gestion courante (consommations provisoires arrêtées au 31/12/2023)..... | 10 |
| 1) | Etat des lieux sommaire du chapitre « 011 » | 10 |
| B) | Les charges de personnel | 10 |
| 1) | État des lieux du « 012 » et évolutions notables | 10 |
| IV) | LES GRANDS AXES RETENUS POUR 2024 | 11 |
| A) | Le volet « Sécurité » | 11 |
| B) | Le volet « Écoles »..... | 12 |
| C) | Le volet « Énergies renouvelables et environnement »..... | 13 |
| D) | Le volet « Attractivité du territoire et modernisation de l'administration » | 14 |
| E) | Le volet « Valorisation des richesses humaines »..... | 14 |
| V) | L'ETAT DE LA DETTE ET LES RATIOS FINANCIERS..... | 15 |
| A) | L'en cours de la dette en 2024 | 15 |
| 1) | Les emprunts..... | 15 |
| B) | Les ratios financiers au 31 décembre 2023 (<i>valeurs budget principal</i>) | 15 |
| 1) | Les ratios de niveau (<i>population 13 842 en 2022 contre 12 701 en 2021</i>)..... | 15 |
| 2) | Les ratios de solvabilité budgétaire et de marge de manœuvre..... | 15 |
| C) | Les ratios financiers de niveau (R1, R3, R4 et R7) des budgets annexes eau et déchets..... | 16 |

I) POINTS CONJONCTURE (Source « ispf.pf »)

A) L'économie se relève petit à petit, le tourisme moteur de croissance, une inflation qui ralentit mais des niveaux de prix toujours élevés pour les consommateurs



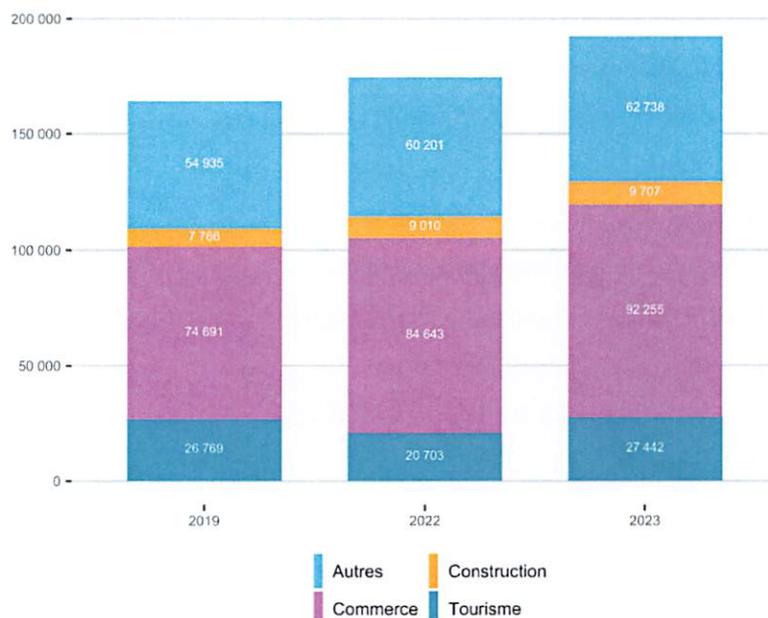
1) Un contexte post-covid favorable au tourisme et aux exportations de produits locaux

On note une évolution de 80% de la fréquentation touristique dès le premier trimestre 2023 avec 55 000 touristes (3/5 venant d'Amérique du Nord). Les flux européens et pacifiques progressent et retrouvent 87% et 96% de leurs flux d'avant la covid-19. À la fin du premier semestre, la fréquentation touristique affiche une évolution de 19% avec 67 400 touristes.

Les exportations progressent de 30% en valeur (6.9 milliards), la perle affiche un prix record depuis 15 ans (plus de 805 F CFP le gramme) et les exportations de vanille sont évaluées à plus de 12.7 tonnes pour 721.5 millions de recettes.

2) Un chiffre d'affaires en nette amélioration sur l'ensemble des secteurs

FIG. 1. Évolution du chiffre d'affaires par secteur d'activité au premier trimestre (en millions de F.CFP)



L'inflation recule (8% à 3.8% à la fin du premier semestre 2023). Cependant les prix ont évolué de plus de 11 points depuis 2021, ce qui a réellement profité aux entreprises et explique l'évolution des chiffres d'affaires.

D'autre part, la consommation des ménages profite à l'activité économique, avec cependant des habitudes de consommation bouleversées et un coût du crédit immobilier important (+2.52%) qui réduit leur capacité d'emprunt.

B) Les évolutions des finances communales depuis 2018 (Source « Observatoire des communes de Polynésie française » 2023)

L'Agence Française de Développement détient plus de 70% de l'encours des communes (estimé à 5.95 milliards).

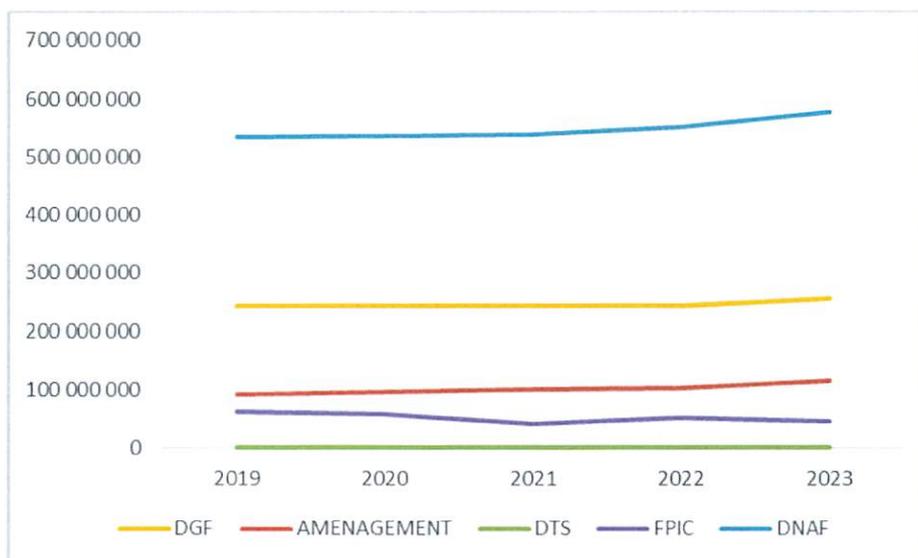
Le taux d'endettement des communes est de 15% (17% en 2020).

- Les recettes des communes sont essentiellement constituées des dotations et participations (**60%**) avec une évolution de 408 millions par rapport à 2020 ;
- Les recettes d'exploitation en nette augmentation (+12%) soit 4.92 milliards en moyenne par an. Elles représentent **14%** des recettes réelles de fonctionnement (RRF) ;
- Les recettes fiscales évoluent de 3 points (+231 millions). Elles représentent **20%** des RRF ;

II) LES RECETTES DE LA COMMUNE

A) Rétrospective et dotations 2024

1) Les tendances

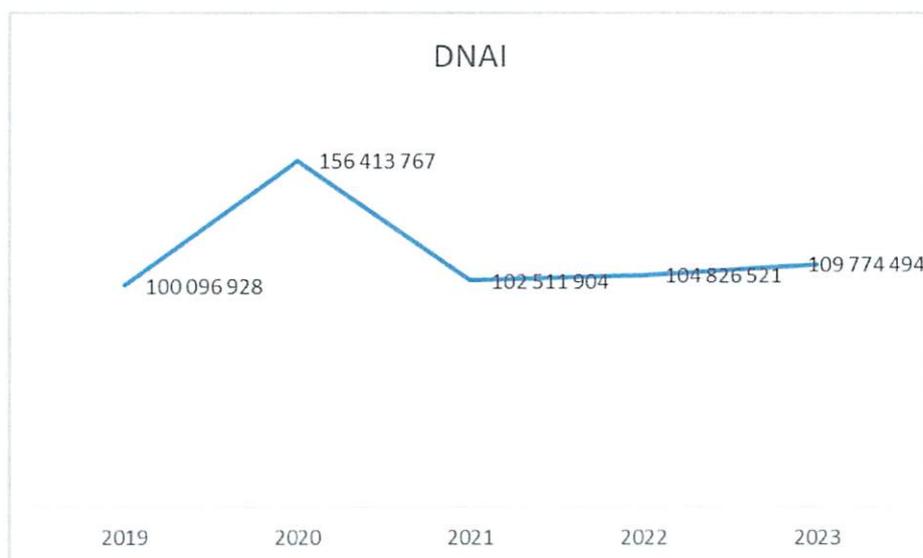


| | 2019 | 2020 | 2021 | 2022 | 2023 |
|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|
| DGF | 243 494 271 | 243 494 275 | 243 494 272 | 243 494 272 | 254 642 363 |
| AMENAGEMENT | 92 330 549 | 97 167 299 | 100 422 912 | 103 492 482 | 114 892 366 |
| DTS | 1 603 406 | 1 769 401 | 1 447 494 | 1 745 823 | 2 565 632 |
| FPIC | 62 376 492 | 59 026 014 | 40 798 687 | 52 050 239 | 45 194 749 |
| DNAF | 534 633 115 | 537 448 957 | 538 187 496 | 550 339 235 | 576 316 093 |

La DNAF évolue de 4.7 points par rapport à 2022 (+21 millions).

Les niveaux s'améliorent (+42 millions au total, 993.6 millions en 2023 contre 951.1 millions en 2022) avec une diminution à noter au niveau du FPIC (-6.8 millions par rapport à 2022).

Des niveaux similaires de dotations sont attendus pour 2024.



Une amélioration de la DNAI en 2023 (+4.9 millions), avec une moyenne de 114 724 723 F CFP sur cinq années.

2) Les dotations 2024 (estimations)

- **DNAF** : 576 316 093 F CFP (arrêté n° HC/10/DIE/FIP du 08 janvier 2024) ;
- **DNAI** : 109 774 494 F CFP (arrêté n° HC/638/DIE/FIP du 21 décembre 2023) ;
- **DGF** : Estimation à 254 642 363 F CFP (base 2023) ;
- **DACOM** : Estimation à 114 892 366 F CFP (base 2023) ;
- **FPIC** : Estimation à 45 194 749 F CFP (base 2023) ;
- **DTS** : Estimation à 2 565 632 F CFP (base 2023).

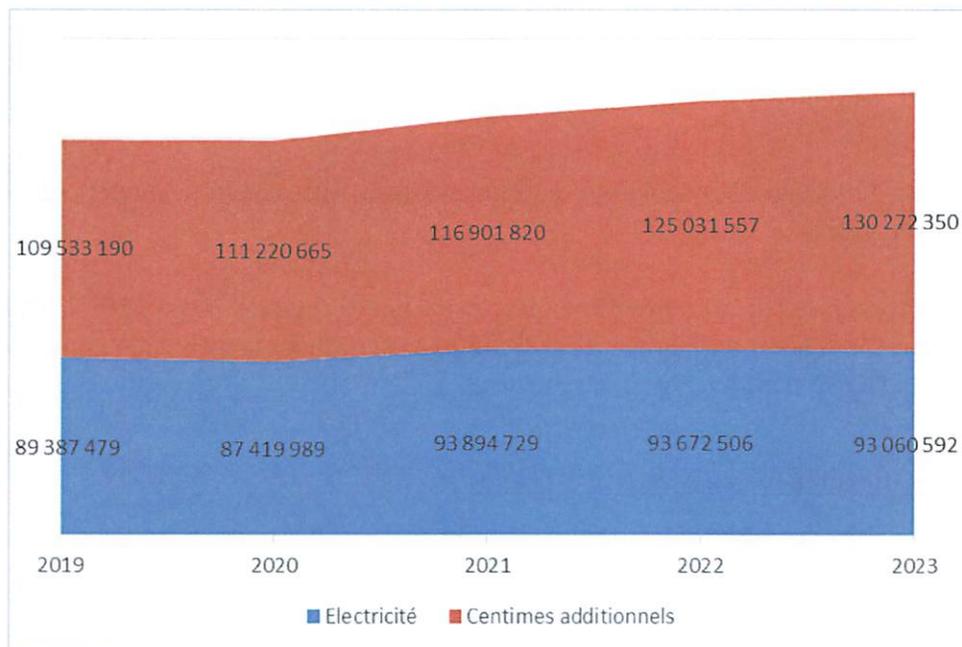
Estimations 2024, **993 611 203 F CFP** en section de fonctionnement et **109 774 494 F CFP** en section d'investissement soit un budget global de **1 103 385 697 F CFP**, soit une évolution de 47.4 millions.

Les dotations (2019 à 2023) :

| DOTATIONS | 2019 | 2020 | 2021 | 2022 | 2023 |
|----------------------------------|--------------------|--------------------|--------------------|--------------------|--------------------|
| Section de fonctionnement | | | | | |
| D.N.A.F. | 534 633 115 | 537 448 957 | 538 187 496 | 550 339 235 | 576 316 093 |
| D.G.F. | 243 494 271 | 243 494 275 | 243 494 272 | 243 494 272 | 254 642 363 |
| AMENAGEMENT | 92 330 549 | 97 167 299 | 100 422 912 | 103 492 482 | 114 892 366 |
| FPIC | 62 376 492 | 59 026 014 | 40 798 687 | 52 050 239 | 45 194 749 |
| DTS | 1 603 406 | 1 769 401 | 1 447 494 | 1 745 823 | 2 565 632 |
| Total | 934 437 833 | 938 905 946 | 924 350 861 | 951 122 051 | 993 611 103 |
| Section d'Investissement | | | | | |
| D.N.A.I. | 100 096 928 | 156 413 767 | 102 511 904 | 104 826 521 | 109 774 494 |

B) Les recettes fiscales de la commune

1) Les tendances (2019 à 2023)

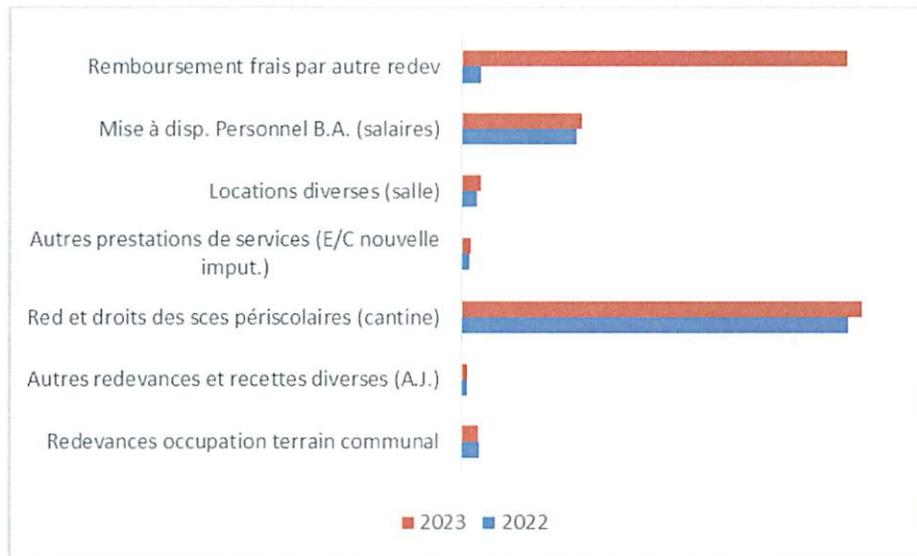


(Comptes administratifs provisoires, arrêtés 31/12/2023)

- La taxe sur l'électricité affiche une moyenne de 91.4 millions sur 5 exercices ;
- Les centimes additionnels affichent une moyenne de 118.5 millions sur 5 exercices avec un pic à 130 millions en 2023.

C) Les produits d'exploitation : redevances communales et autres recettes

1) Comparatifs 2022-2023

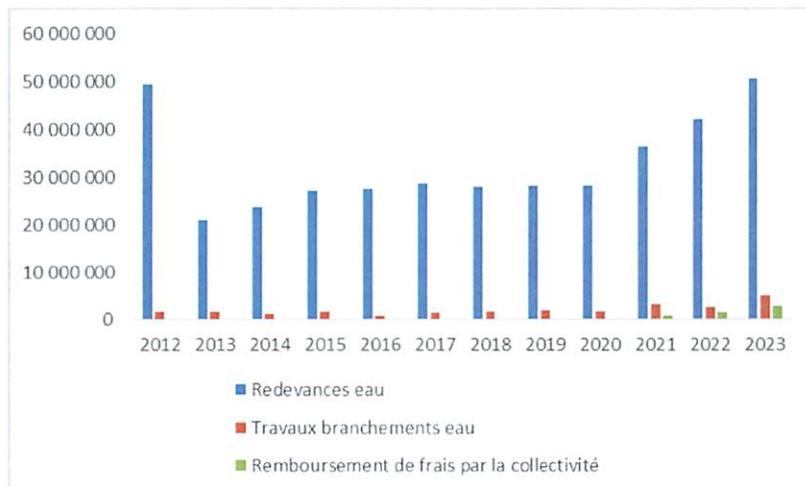


(Comptes administratifs provisoires, arrêtés au 31/12/2023)

- Des produits de restauration scolaire prédominants avec une moyenne annuelle de 31.2 millions sur les deux exercices clos.
- Le transport scolaire par voie maritime, enregistre une recette de 30 668 191 F CFP pour 2023, un avenant de reconduction du marché a été signé pour la dernière année. Une consultation devrait être lancée par la DGEE dans le courant de l'année.

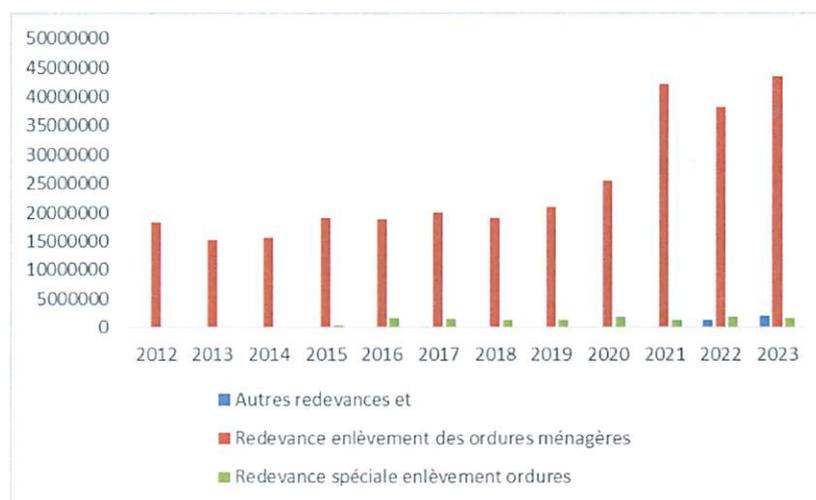
2) Les recettes d'exploitation des budgets annexes

BUDGET ANNEXE DE L'EAU



- Les redevances représentent plus de 50,4 millions soit 86,6 % des produits d'exploitation du budget annexe de l'eau avec une moyenne établie à 39,2 millions sur 4 ans;
- La facturation au volume a eu un impact clair sur les factures émises. Ceci étant, un travail complémentaire est à mener pour déterminer le « juste tarif » du service pour permettre de se rapprocher de l'équilibre budgétaire ;
- La refacturation au budget principal des consommations en eau des bâtiments communaux progresse avec plus de 2,7 millions refacturés en 2023.

BUDGET ANNEXE DES DECHETS



- Les recettes affichent des niveaux sensiblement supérieurs (+5 millions pour les redevances d'enlèvement d'ordures) ;
- La refacturation au budget principal de la collecte des déchets pourra être mise en place à l'instar du budget annexe de l'eau où elle est d'ores et déjà effective en partie ;
- Améliorer le niveau des recettes est une nécessité compte tenu des coûts de traitement réglés par la commune au SMO Fenua Ma et les coûts réels du service.
À titre d'exemple, les tarifs appliqués pour les domestiques sont 58% inférieurs à ceux de Punaauia 10 000 F CFP contre 24 000 F CFP sur Punaauia, pour le même nombre de ramassages par semaine.

III) DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT À MAÎTRISER

A) Les charges à caractère général et autres charges de gestion courante (consommations provisoires arrêtées au 31/12/2023)

1) Etat des lieux sommaire du chapitre « 011 »

- **Budget principal** : 287 millions en 2023 (+18.02%). Une augmentation des frais de carburant (+1.36%) et d'électricité (+6.25%), des dépenses en hausse de plus de 43.9 millions sur ce chapitre.
- **Budget annexe de l'eau** : 90.3 millions en 2023 (-5.26%) dont 41.7 millions en frais d'électricité, 19.2 millions en dépenses de petit équipement, des dépenses en diminution de 5 millions en 2023.
- **Budget annexe des déchets** : 8 millions en 2023 (-24%) dont 3.7 millions en frais de carburant, 1.5 millions pour l'entretien et la réparation de véhicules

À noter (hors 011): Plus de 83 millions de contributions payées au SMO FENUA MA pour le traitement des déchets

Des pistes de réflexion pour la maîtrise des coûts :

- Définir les besoins des services pour lancer les consultations nécessaires (équipements de protection individuelle, produits d'entretien, lubrifiants, matériels de gros œuvre et second œuvre, entretien des véhicules, fourniture et montage pneus, équipements spécifiques CIS...).

B) Les charges de personnel

1) État des lieux du « 012 » et évolutions notables

- **Budget principal** :
729 millions (+31 millions par rapport à 2022). Un nouveau régime indemnitaire validé pour les indemnités obligatoires (indemnité de feu) et la revalorisation en deux temps du point d'indice dont l'impact sera de +2.55% au 1^{er} juillet 2024, soit une évolution minimale escomptée de 14.8 millions pour 2024.
- **Budget annexe de l'eau** :
51.9 millions en 2023 (-1.6 millions par rapport à 2022). Plus de la moitié des effectifs est en contrat de droit privé, ce qui réduit considérablement l'impact budgétaire lié à la revalorisation du point d'indice.
- **Budget annexe des déchets** :
52.1 millions en 2023 (+2.6 millions par rapport à 2022).

Des pistes de réflexion sur le plan des ressources humaines :

- Mise en place d'un séminaire de cohésion (avril et septembre 2024) pour rétablir le « bien-être au travail » ;
- Déterminer les priorités en matière de recrutement pour mieux répondre aux besoins de la commune;
- Renforcer le niveau d'encadrement du SPIC déchets pour s'inscrire dans une logique de « projet » et permettre une meilleure coordination et la fluidité des actions du service ;
- Fixer des objectifs aux agents, les encourager à monter en compétences pour un meilleur fonctionnement et un service de qualité à l'usager.

IV) LES GRANDS AXES RETENUS POUR 2024

A) Le volet « Sécurité »

| Sur le plan stratégique : | Sur le plan opérationnel : |
|--|--|
| <p>POTEAUX INCENDIE : Une mission a été confiée en 2023 à la SARL PAE TAI PAE UTA pour la mise à jour des poteaux incendie de la commune. Le travail sur terrain est terminé. Les fonds de cartes ont été fournis et des réunions techniques sont à planifier pour déterminer les échéances des étapes suivantes (identification des PI non trouvés lors de l'enquête sur terrain, complément de parc à déterminer selon la couverture urbaine/non urbaine, la remise aux normes voire le remplacement de PI, la détermination d'une nomenclature pour attribuer des identifiants uniques à chaque PI...)</p> | <p>Réunion interservices prévue pour février avec des référents sur service hydraulique, centre incendie secours et direction générale pour travailler sur les fonds de cartes mis à disposition.</p> <ul style="list-style-type: none"> - En parallèle, acquisition d'un VSAV 4*4 |
| <p>ETUDE ADRESSAGE COMMUNAL : Financée à 80% par le FIP études, la commune a lancé l'étude pour la mise en place de l'adressage communal (enquêtes terminées depuis le 20 décembre 2023). Le nommage des voiries ainsi que le choix des panneaux et le chiffrage seront les dernières étapes à finaliser. Les avantages de l'adressage (hormis la fiabilisation des données de la régie), sont considérables en matière d'efficacité des équipes de secours.</p> | <p>Les services doivent se rencontrer courant février pour la dissociation des voiries (notamment sur Afaahiti et sa dorsale). Le service hydraulique, les pompiers, la direction générale ainsi que l'ensemble des personnes « ressources » qui ont la « mémoire » du territoire seront amenées à participer à cette matinée de travail.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Dépôt d'une demande de financement pour un fourgon de police de type 4*4 |
| <p>CONTROLES REGLEMENTAIRES : La mise en place des contrôles périodiques pour les établissements (mairies, bâtiments annexes, écoles...) depuis 2023 pour 4 ans. La commune s'est engagée sur la durée avec un bureau de contrôle (TAHITI NUI CONTROLE) pour les contrôles annuels, électricité, gaz mais</p> | <p>Le contrat avec le bureau de contrôle prévoit un accompagnement complet dont la vérification des offres de prestataires sur la complétude et la cohérence de l'offre reçue.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Un retro planning de levée des réserves doit être adopté pour répondre aux |

| | |
|--|--|
| <p>également engins de levage et BOM du parc roulant.</p> <p>Ces contrôles, dont les premiers ont eu lieu au mois d'octobre, ont permis de déterminer des degrés de priorités sur des réserves à lever.</p> | <p>priorités « 1 » d'ici le mois de juillet 2024.</p> <ul style="list-style-type: none"> - En parallèle, consultation à lancer courant 2024 pour les assurances (véhicules, navires, RC, dommages aux biens) avec l'aide de WTW courtier en assurances qui accompagne la commune pour la redéfinition du cahier des charges |
| <p>REPARATIONS D'URGENCE:</p> <p>Un diagnostic étanchéité a été commandé pour les écoles maternelle et élémentaire de Tautira SAE Ariitai Etanchéité.</p> <p>En attendant la reconstruction des écoles de Tautira, ce diagnostic permettra de déterminer les réparations urgentes à entreprendre pour sécuriser les locaux (chiffrage inclus).</p> <p>Ces réparations pourront par la suite faire l'objet d'une demande de financement (notamment DETR 80% HT).</p> | <p>La réflexion est poussée pour l'ensemble des écoles notamment pour les menuiseries aluminium, fenêtres et portes à changer (plus de 7 millions estimés au premier chiffre 2023).</p> <ul style="list-style-type: none"> - Organisation des équipes pour répondre aux doléances des écoles dont les travaux plus ou moins urgents sont inscrits sur leur plan de charge. - Envisager le diagnostic étanchéité sur l'ensemble des mairies et autres bâtiments communaux |

B) Le volet « Écoles »

| Sur le plan stratégique : | Sur le plan opérationnel : |
|---|---|
| ETUDES RECONSTRUCTION OHI TEITEI | Réunion sur le terrain des trois bureaux d'architectes retenus pour le projet en janvier 2024 |
| PROGRAMME DE RECONSTRUCTION DES ECOLES DE LA COMMUNE : Le programme évolue avec l'adoption lors du conseil municipal du 21 décembre 2023 des plans de financement des études préalables à la reconstruction des écoles de Tautira et Faaone. | Délibération 73/2023/CTE du 21/12/2023 adoptant les plans de financements des études préalables : <ul style="list-style-type: none"> • 3 390 000 pour chaque étude dont 80% financés au FIP études |
| MODIFICATION DES RYTHMES SCOLAIRES : La gestion des cantines scolaires bouleversée | Détermination du coût du repas pour une meilleure tarification <ul style="list-style-type: none"> - Retravailler le marché des denrées alimentaires et le marché des fournitures scolaires et envisager des réunions avec le corps enseignant |
| TRANSPORT SCOLAIRE PAR VOIE MARITIME | <ul style="list-style-type: none"> - Réparations et renouvellement équipements du parc (remorque, moteur...) - Marché reconduit pour la dernière année, en attente de la consultation de la DGEE - Veiller à la sécurisation des pontons suivant la latitude d'intervention de la commune (vérifier la faisabilité dans l'intérêt général, pour la sécurité des enfants) |

C) Le volet « Énergies renouvelables et environnement »

| Sur le plan stratégique : | Sur le plan opérationnel : |
|--|--|
| AUDIT ÉNERGÉTIQUE COMMUNAL | <ul style="list-style-type: none"> - Dépôt d'une demande de financement à au FIP études au premier trimestre 2024 |
| TRANCHE 2 PHOTOVOLTAÏQUE | <ul style="list-style-type: none"> - Dépôt d'une demande de financement à au FIP études au premier trimestre 2024 |
| RELAMPING DES BÂTIMENTS COMMUNAUX | <p>Les études énergie mettront en exergue les équipements existants et leur état de marche ainsi que la consommation énergétique correspondante. Compte tenu de l'augmentation du KWH, il est urgent pour la commune de faire la transition vers des équipements moins « gourmands ».</p> <ul style="list-style-type: none"> - En parallèle, projet de panneaux solaires à installer sur les parkings des mairies de Afaahiti et Tautira et éventuellement au parc TEAPUTA. |
| CAMPAGNE DE SENSIBILISATION À LA VALORISATION DES DÉCHETS ORGANIQUES | <ul style="list-style-type: none"> - Sensibilisation au sein des cantines scolaires sur le gaspillage alimentaire - Projet d'aide à l'acquisition de composteurs envisageable |
| PLAN DE GESTION DES DÉCHETS | <ul style="list-style-type: none"> - Mission en cours (SPEED), traitement des déchets végétaux et nuisibles - Station de lavage des véhicules - Réalisation de vestiaires, douches, sanitaires et buanderie pour les agents du SPIC - Etude de faisabilité et APS pour la construction du centre technique de la commune |
| SCHÉMA DIRECTEUR ADDUCTION EAU POTABLE ET RENOVATION DU RESEAU COMMUNAL: Actualisation du Schéma Directeur d'Adduction en Eau Potable (SDAEP) attribué à la SPEED | <p>En parallèle pour l'ensemble des opérations en cours :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Communication AEP - Rénovation réseau VAN BASTOLAER - Pose de grilles coanda (Papeivi, Tehoro, Tuaraa) - Rénovation 800 mètres canalisations Faone - Acquisition pompes (6) - Stockage deux cuves de 500m3 - Étude productible - Acquisition d'une camionnette à benne basculante (réception escomptée courant février 2024) ; - Acquisition appareils de mesure de débit et turbidité |

D) Le volet « Attractivité du territoire et modernisation de l'administration »

| Sur le plan stratégique : | Sur le plan opérationnel : |
|--|---|
| VISIBILITÉ DE LA COMMUNE | <ul style="list-style-type: none"> - Réactivation du site internet de la commune et autres moyens de communication - Acquisition d'un écran géant pour la communication de messages d'informations à la population |
| OPÉRATIONS C.R.S.D. | <ul style="list-style-type: none"> - 3.4 « Études diagnostic amiante/plomb avant démolition/réhabilitation et autres études utiles à la revalorisation du Fort de Taravao » - 3.5 « Réalisation des travaux de dépollution/démolition et d'aménagement du Fort de Taravao » - 7.4 « Réalisation des travaux de dépollution/démolition et d'aménagement du centre nautique de Tautira » - AMO pour appel à manifestation d'intérêt sur les 3 sites - Travaux de conservation du bâtiment historique |
| AMÉLIORER LE RECOUVREMENT SPONTANÉ | <ul style="list-style-type: none"> - Mise en place des TPE au bureau des taxes de la mairie de Afaahiti d'ici le mois d'avril |
| PERFORMANCE INFORMATIQUE : L'acquisition d'outils informatiques interfacés reste au cœur de la réflexion pour que la commune se prépare au processus de dématérialisation et à l'arrivée imminente de la M52 | <ul style="list-style-type: none"> - Lancement de la consultation en avril pour l'acquisition d'un outil de gestion financière (AMO confiée à TE RAMA) - Réflexion en cours pour la mise en place d'une GED pour la gestion du courrier - SSI – RGPD : mise en place d'un audit SSI et recrutement d'un DPO |

E) Le volet « Valorisation des richesses humaines »

| Sur le plan stratégique : | Sur le plan opérationnel : |
|------------------------------------|---|
| RETABLIR LE DIALOGUE SOCIAL | <ul style="list-style-type: none"> - Mise en place du dialogue des services par le biais d'un séminaire annuel pour l'ensemble du personnel et la mise en place d'ateliers de management et de cohésion - Réflexion à mener pour la mise en place d'actions sociales à l'intention des agents de la commune |

V) L'ETAT DE LA DETTE ET LES RATIOS FINANCIERS

A) L'en cours de la dette en 2024

1) Les emprunts

La commune compte toujours cinq crédits en cours au 1^{er} janvier 2024.

Les échéances 2024 s'élèvent à 48 273 117 F CFP dont 29 469 058 F CFP de capital amorti.

Le capital restant dû au 31 décembre 2024 est de 404.6 millions.

| Année origine | Nature de la dépense | Capital restant dû au 31/12/2024 |
|---------------|--|----------------------------------|
| 2013 | Construction marché communal Socredo - 722166601 | 24 162 761 |
| 2012 | Acquisition terrain ex gendarmerie Socredo - 720590901 | 47 298 106 |
| 2016 | Aménagement Parc TEAPUTA Socredo - 720844501 | 237 255 105 |
| 2010 | Acquisition terrain Teaputa Banque de Tahiti - 005304601 | 69 929 893 |
| 2019 | Éclairage public - AFD | 26 036 014 |
| | TOTAL | 404 681 879 |

B) Les ratios financiers au 31 décembre 2023 (valeurs budget principal)

1) Les ratios de niveau (population 13 842 en 2022 contre 12 701 en 2021)

- Les dépenses par habitant : *R1* de 94 762 F CFP
- Le produit fiscal par habitant : *R2bis* de 16 134 F CFP
- Les recettes par habitant : *R3* de 95 469 F CFP
- L'effort d'équipement par habitant : *R4* de 5 810 F CFP
- La dette par habitant : *R5* de 31 121 F CFP
- L'enveloppe de dotation globale de fonctionnement par habitant : *R6* de 26 697 F CFP
- Les dépenses de personnel sur les dépenses réelles de fonctionnement : *R7* de 55.64%
- Le taux d'équipement : *R10* de 6.09%

2) Les ratios de solvabilité budgétaire et de marge de manœuvre

- Taux d'endettement : *R11* de 32.60%
- La marge d'autofinancement courant : *R9* de 101.49%

| Libellés | Ratio 1 | Ratio 2 bis | Ratio 3 | Ratio 4 | Ratio 5 | Ratio 6 | Ratio 7 | Ratio 9 | Ratio 10 | Ratio 11 |
|--------------------------|---------------|------------------------------|---------------|--------------|---------------|---------------|------------------------------|---------------------------------|-----------------------------|--------------------------------|
| | DRF/pop | Produit des impositions /pop | RRF /pop | DBE /pop | Dette/pop | DGF/pop | Dépenses de personnel/ DRF % | MAC ((DRF+R emb. dette) /RRF) % | Taux d'équipement DBE/RRF % | Taux d'endettement Dette/RRF % |
| Moyenne Outremer (a) | 162 291 | 59 905 | 181 622 | 36 993 | 101 193 | 29 356 | 65.40% | 94.60% | 20.40% | 55.70% |
| Valeurs T-est (b) | 94 762 | 16 134 | 95 469 | 5 810 | 31 121 | 26 697 | 55.64% | 101.49% | 6.09% | 32.60% |
| Delta (b) – (a) | -67 529 | -43 771 | -86 153 | -31 183 | -70 072 | -2 659 | -9.76% | 6.89% | -14.31% | -23.10% |

Source : DGCL - Donnée DGFIP, comptes de gestion, budgets principaux - opérations réelles ; INSEE (population totale en 2021 - année de référence 2018)

C) Les ratios financiers de niveau (R1, R3, R4 et R7) des budgets annexes eau et déchets

BUDGET ANNEXE DE L'EAU

Les dépenses par habitant : *R1* de 10 434 F CFP (*7 211 F CFP en 2018*)

Les recettes par habitant : *R3* de 9 980 F CFP (*7 408 F CFP en 2018*)

L'effort d'équipement par habitant : *R4* de 1 135 F CFP (*26 975 F CFP en 2018*)

Les dépenses de personnel sur les dépenses réelles de fonctionnement : *R7* de 36% (*46% en 2018*)

BUDGET ANNEXE DES DECHETS

Les dépenses par habitant : *R1* de 10 423 F CFP (*9 292 F CFP en 2018*)

Les recettes par habitant : *R3* de 12 161 F CFP (*10 064 F CFP en 2018*)

L'effort d'équipement par habitant : *R4* de 331 F CFP (*420 F CFP en 2018*)

Les dépenses de personnel sur les dépenses réelles de fonctionnement : *R7* de 36% (*36% en 2018*)